



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL39-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSÉ - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

39. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION À LA COMMUNE DE CHANVERRIE POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SON ÉCOLE PUBLIQUE - ANNÉE 2024-2025

Le Conseil Municipal de CHANVERRIE a fixé le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures fréquentant l'établissement scolaire public « Ecole des Bourdinières » à 860,17 €.

Le montant par élève alloué par la commune étant connu, il convient de fixer pour cette école, la somme à verser à la commune de CHANVERRIE.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le décompte s'établit de la façon suivante :

➤ Ecole publique des Bourdinières :

- 2 élèves, scolarisés en CP et CM2 x 860,17 € = **1 720,34 €**

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le versement de cette participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.212-8,

Vu le budget principal 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CHANVERRIE du 24 avril 2025 fixant le montant de la participation de la Ville pour les enfants herbretais inscrits à l'école publique des Bourdinières pour l'année scolaire 2024/2025,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de vie du 17 septembre 2025,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

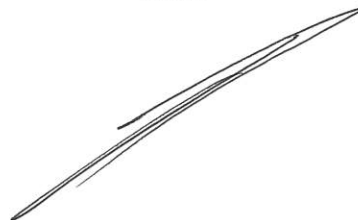
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- fixe comme ci-dessus le montant de la participation à verser à la commune de CHANVERRIE,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à mandater la somme correspondante,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2025 – compte 6558/12.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :